



28 mai 2021

063

> Pharmaciens propriétaires

COVID-19 : Fin de la mesure temporaire pour les personnes ayant perdu leur couverture d'assurance privée

Dans <u>l'infolettre 037</u> du 29 avril 2020, une mesure temporaire a été annoncée dans le contexte de la pandémie causée par la COVID-19. En effet, plusieurs personnes n'ayant plus d'emploi avaient perdu leur couverture d'assurance privée.

1 Services en pharmacie : fin de la mesure temporaire

Pour les services en pharmacie, nous avions mis en place une mesure temporaire pour éviter que le traitement d'une personne avec un médicament qui nécessite habituellement une autorisation préalable soit interrompu. Cette mesure temporaire est le code d'intervention ou d'exception DA – Personne en perte d'emploi dans le contexte de la pandémie causée par la COVID-19 non couverte par un régime d'assurance privé et en cours de traitement avec un médicament d'exception ou de la mesure du patient d'exception.

Cette mesure est entrée en vigueur le 29 avril 2020 et prendra fin le 31 mai 2021.

À compter du **1**^{er} **juin 2021**, la personne qui ne pourra adhérer à une assurance privée devra faire les démarches pour obtenir une autorisation de remboursement d'un médicament d'exception ou d'un médicament couvert par la mesure du patient d'exception.

Nous évaluerons les demandes d'autorisation transmises suite au retrait de la mesure temporaire et celles-ci pourraient être refusées.

2 Instructions de facturation

À compter du 1^{er} juin 2021, lors de l'utilisation du code d'intervention ou d'exception **DA**, vous recevrez le message de refus « Code d'intervention ou d'exception en erreur ou non permis ».

Si vous retirez le code **DA** de la transaction et que vous procédez au renouvellement d'une ordonnance, vous pourriez recevoir le message « Autorisation requise pour l'ordonnance » si l'autorisation requise est absente du dossier. Si la transaction est refusée, la personne assurée devra faire les démarches pour obtenir l'autorisation nécessaire au remboursement.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires